

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 11 Décembre 2020

L'an deux mille vingt le 11 Décembre, Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Bruno DESMAISON, Maire de la commune,
Présents : DESMAISON Bruno — DEMEULENAERE Sébastien RIVAUD Vincent - VEYSSIERES Sylvie - CAILLER Sébastien - GROULT Philippe — MATTERA Marc, RAMALHO Irène VERRY Gilles

Absent excusé : HO THAM KOUIE Sandra

Convocation du 30 novembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Nombre de présents:-09- Nombre de votants 09

Objet : Indemnité comptable

Mr le Maire fait part au conseil municipal que les indemnités de conseil versées au comptable.
Depuis le 01/01/2020, la partie de conseil disparaît seule l'indemnité de budget subsiste.

Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal doit délibérer pour le versement de l'indemnité de budget d'un montant de 30.49 € brut.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de versement de l'indemnité de budget d'un montant de 30.49 € brut à la trésorière.

*Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures, Pour copie conforme*

Biron, le 17/12/2020
Le Maire
Bruno DESMAISON

